



# Ministère de l'Animation Nationale

Paris, le 15 juillet 2011

**Direction de la Vie Scolaire et  
Pédagogique**

Affaire suivie par : Mme Ch. Goya

A: Animateurs-Informants,  
coordinateurs disciplinaires

Objet: goûters pédagogiques, hygiène

Mesdames, Messieurs,

Quinze jours avant le début des Grandes Vacances, il nous semble opportun de dresser un premier bilan de l'organisation des Goûters Pédagogiques.

En premier lieu, nous vous rappelons que cette action s'inscrit dans le cadre de notre mission de réussite citoyenne de tous dans la vie démocratique et d'équité, et nous tenons d'abord à vous remercier pour l'enthousiasme dont vous avez généralement fait preuve quant à l'application de ce dispositif novateur.

Il nous semble néanmoins nécessaire d'apporter par le présent courrier quelques précisions, les modalités d'organisations n'ayant pas été strictement respectées par tous et par toutes. Nous vous demandons naturellement de vous conformer aux *Instructions Officielles (Le Club Des Cinq Picnique en Classe, éd Bibliothèque Rose, 2009)*, ainsi qu'aux Actes rédigées à l'issue du *Grand Débat Citoyen De l'Egalité Démocratique et Participative sur l'Avenir de l'Education* (consultables sur le site du Ministère, [www.mickey.gouv.edu](http://www.mickey.gouv.edu)).

Nous attirons en particulier votre attention sur la dimension formative de cette action. Les goûters ne doivent pas se limiter à une simple collation. Celle-ci doit permettre de créer une dynamique au sein du groupe classe, sur laquelle l'informant peut construire ses activités (confection de bouquets en papier, coloriages, notamment en Cinquième, chant...). Vous pouvez également inviter des géniteurs d'apprenants volontaires afin qu'ils vous assistent dans votre tâche.

Enfin, deux autres points nous semblent très importants, qui correspondent à notre préoccupation de développement durable (réduction des déficits publics): les goûters ne doivent pas être à la charge des établissements. Nous vous rappelons que les personnels titulaires perçoivent l'ISOE, et donc une part de celle-ci doit être utilisée pour ces goûters hebdomadaires. Les informants doivent également nettoyer les salles en fin d'activité. Ces impératifs dans le domaine de l'hygiène ne doivent surtout pas être négligés.

Pour le Ministre,  
Madame MINNIE